

**PROJET DE LOI N°1103
PRONONÇANT LA DESAFFECTATION,
ENTRE L'IMMEUBLE DOMANIAL « LES JACARANDAS »
ET LE 39 ET 43 RUE GRIMALDI, D'UNE PARCELLE DE TERRAIN
DEPENDANT DU DOMAINE PUBLIC DE L'ETAT**

ARTICLE UNIQUE

Est prononcée, entre l'immeuble domanial « LES JACARANDAS » et le 39 et 43 rue Grimaldi, en application de l'article 33 de la Constitution, la désaffectation en toute propriété d'une parcelle du domaine public de l'Etat, en nature de terrain, d'une superficie de 144 m² environ, figurée sous liseré violet et trame violette sur le plan parcellaire n° C2023-1559 du 30 mars 2023, à l'échelle du 1/200^e, ci annexé.